



Commune de Sanem

Belvaux/Sanem, le 2 février 2012

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration en date du 17 janvier 2012, réf N° 3A/2011/1617/114, la société

S.A. DOUCESCAL

a été autorisée à exploiter un monte-escaliers à Soleuvre, 87, rue Michel Rodange pour compte de Madame Anabela OLIVEIRA-GOMES.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du 2 février 2012 au 12 mars 2012 inclus.

Belvaux/SANEM, date qu'en tête

le secrétaire,

Luc THEISEN



le bourgmestre,

Georges ENGEL